25/03 Le PIAL au pilori

L'inclusion, les conditions de sa réussite et ses conséquences lorsqu'elle ne se passe pas bien, sont des problématiques auxquelles nous devons désormais tous répondre. Depuis maintenant plusieurs années, notre administration soutient une inclusion de masse, sans sembler tenir réellement compte des difficultés rencontrées sur le terrain. Les remontées étaient pourtant telles qu'il y a deux ans, un outil "miracle" a été mis en place : le PIAL. Celui-ci est si mal pensé, si dysfonctionnel, que l'administration admet qu'il faut déjà le détricoter. Une prise de conscience à laquelle Pierre Favre, élu SNE au Comité Technique Ministériel (CTMEN), a pu assister mercredi dernier.

Un échec reconnu

La mise en œuvre des PIAL est emblématique du *mal français*. Pour le dire autrement : "Comment une idée simple et logique, la mise en réseau des moyens pour anticiper les demandes d'AESH, se transforme en usine à gaz".

Les directrices et directeurs l'ont constaté depuis deux ans : l'arrivée des PIAL, loin de simplifier la gestion des PPS, l'a rendue encore plus bureaucratique et complexe. Pire : le déploiement de moyens supplémentaires a correspondu à une baisse de qualité!

Première leçon à tirer : laissons les décisions aux personnels de terrain. Le SNE le dit et le répète depuis 2020 à chaque réunion sur le sujet : il est aberrant que des collègues du second degré soient nommés coordonnateurs pour la gestion des AESH du Premier degré. Notre syndicat est heureux de constater que ce point de vue fait désormais l'unanimité des représentants du personnel.

L'arrêté concernant les coordonnateurs PIAL avait été rejeté le 16 mars au CTMEN. Il est repassé devant les élus du personnel le 28 mars pour un passage en force, une pratique courante de l'administration.

Période préélectorale oblige, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre qu'une large concertation sera engagée prochainement pour reprendre le dossier entièrement. Le SNE participera évidemment aux débats qui s'annoncent, fort de son expérience de terrain (tous nos élus sont en poste) et avec la vision « premier degré » qu'il est seul à porter exclusivement.

Mardi dernier, le gouvernement a annoncé une augmentation du point d'indice après les élections présidentielles. Cette nouvelle, pour intéressante qu'elle puisse être, ne constitue en rien ce que nous attendons toujours : une revalorisation des enseignants et plus particulièrement celle de ceux du premier degré.

Un simple retour à une situation antérieure

La mesure qui est envisagée vise à prendre en compte l'envolée de l'inflation. Le gel du point d'indice, depuis quasiment cinq ans, a participé à la dégradation du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires. La hausse des prix est aujourd'hui telle que le niveau de nos rémunérations décroche. Notre niveau de vie dégringole vite, si vite que notre profession se trouve dévalorisée et donc toujours moins attractive. Ajoutez à cela la proximité des élections et vous comprenez l'urgence qui tient le gouvernement.

Tel qu'annoncé, le dégel du point d'indice constitue une mesure conjoncturelle qui vise juste une remise à flots de la situation salariale des fonctionnaires. C'est un élément positif dont le SNE espère que nous pourrons tous nous réjouir. Toutefois, notre syndicat estime qu'il est impossible de s'en satisfaire.

Pas la revalorisation attendue

Depuis que le processus de revalorisation de la profession d'enseignant a été enclenché, le SNE a toujours défendu des mesures catégorielles pour le premier degré, en plus de mesures générales pour l'ensemble de la profession enseignante. S'il se contente de viser le retour à notre pouvoir d'achat d'il y a quelques mois, le dégel du point d'indice ne sera pas un élément de revalorisation de notre profession.

Pour avancer dans ce domaine, il faudra considérer deux éléments : si la prochaine administration entend poursuivre le travail de revalorisation qu'a débuté l'actuelle et l'utilisation qui sera faite du questionnaire sur le bien-être et la rémunération des enseignants qui est actuellement proposé par le ministère sur un large échantillon d'établissements et de collègues en France.

En l'état actuel des choses, le premier degré semble destiné à demeurer le parent pauvre de l'Éducation Nationale. Vous pouvez compter sur le SNE, seul syndicat à représenter exclusivement le premier degré, pour continuer à travailler pour que cela change. Enseigner, c'est exercer un métier à risque. La plupart d'entre nous ignore à quel point. C'est pourtant une réalité qui peut se révéler brusquement à chacun d'entre nous. C'est pourquoi il est indispensable de ne jamais rester seul, d'alerter qui de droit en cas de problème et donc d'avoir une assurance professionnelle et l'appui d'un syndicat. l'exemple qui suit le démontre de manière trop édifiante.

Comment détruire une enseignante ? Mode d'emploi...

Il y a quelques semaines, une enseignante de l'école de Tressin, un petit village tranquille, a contacté le SNE. Elle a été la cible de plusieurs parents d'élèves pendant plusieurs mois. Ces parents n'ont jamais eu d'autre intention que de voir cette enseignante partir de l'école.

Les reproches faits à l'égard de notre collègue ont été relevés sur plusieurs années. Ils sont d'une banalité confondante : réprimandes, (« quand vas-tu cesser de faire l'imbécile ? »), brutalité (enfant attrapé par la manche, un autre enfant se fait marcher sur la main par l'enseignante lorsqu'elle rejoint le coin regroupement), manque de bienveillance (exigences dans le comportement et le travail). Rien n'avait été relevé pour cette année scolaire.

Le DASEN a reçu la collègue accompagnée d'un délégué du SNE. Le DASEN a convenu que les éléments à charge s'apparentaient à des faits habituels de classe.

L'inspecteur de circonscription était présent. Il a recadré certains points et réitéré sa confiance dans notre collègue, collègue qui avait été confortée dans ses missions de MAT (maître d'accueil temporaire) cette année scolaire.

Les rapports de confiance avec certaines familles ont toutefois été rompus, c'est indéniable, même si plusieurs autres familles ont également apporté leur soutien à l'enseignante avec des courriers.

Ce qu'il faut retenir de cette triste histoire, c'est que l'acharnement de quelques-uns à trouver des éléments à charge dans le seul but de conforter leur point de vue a malheureusement abouti à une situation de non-retour. Des réunions de parents, dont la dernière a eu lieu en mairie car le maire a soutenu le mouvement par crainte de perdre des élèves, la manifestation des familles le jour de la rentrée de février, avec médias invités, ont livré notre collègue en pâture à la vindicte populaire. Aujourd'hui, elle est en arrêt de travail. Elle n'est ni sanctionnée, ni déplacée, mais elle est brisée.

Pourquoi ? Pour s'être montrée trop exigeante avec ses élèves ? Pour avoir pris son métier trop à cœur ? Pour avoir commis quelques erreurs de posture au cours de ces dernières années ? Quand bien même.

Quel enseignant peut s'enorgueillir d'avoir toujours eu la meilleure réaction face à un comportement déviant d'un de ses élèves, qui a toujours eu le mot qu'il fallait ? Sur l'ensemble d'une carrière, c'est impossible et chacun le sait. En tant que parent, a-t-on d'ailleurs toujours une attitude irréprochable avec ses enfants ?

Êtes-vous mis au pilori pour cela?

A l'heure où vous lirez ces lignes, une enseignante est anéantie. Elle ne sait plus si elle doit poursuivre ou non dans ce métier qu'elle adore pourtant. Elle se sent attaquée, même menacée à la suite de messages haineux sur les réseaux sociaux. Elle est détruite professionnellement et personnellement.

Notre syndicat continue à l'accompagner dans ces épreuves et fera tout ce qui est possible pour la protéger et restaurer son image.

Personne n'est totalement à l'abri de ce genre d'événement. Le monde enseignant subit les conséquences d'une déliquescence des valeurs traditionnelles de la société, d'un laisser faire de plusieurs décennies et d'un entrisme inacceptable de certaines familles dans notre cœur de métier.

Le métier d'enseignant n'a jamais été autant fragilisé. Jusqu'à quand l'accepteronsnous ?

Mouvement intra 2022 : ce qui change

Des "voeux groupes" sont créés. Ils remplacent les vœux qui associaient un support de poste à un vœu géographique (MUG). Il sera possible de réordonner les postes dans les "voeux groupes".

Le classement des candidats pour un vœu se fera avec le sous-rang de voeu comme critère supplémentaire. Le classement des candidats sur un vœu se déclinera dans l'ordre suivant : priorité, barème, rang de voeu, sous-rang de voeu et enfin critères départementaux de départage. Un numéro aléatoire affecté à chaque participant au mouvement servira d'ultime critère de départage. (La loi interdit l'utilisation de critères tel que l'âge car il est jugé discriminatoire).

Le nombre de vœux est limité à 30. Le SNE l'avait demandé plus important. Pour les participants obligatoires, si la saisie des voeux ne répond pas aux exigences du mouvement, le logiciel affichera un bandeau de couleur très visible ("le détrompeur").

Le recours administratif sera uniquement possible si vous êtes sans affectation à l'issue du mouvement ou si vous êtes nommés en dehors de vos vœux. Vous devrez impérativement missionner un délégué d'un syndicat, le SNE est un bon choix, pour effectuer cette démarche.

Les perspectives sanitaires vont s'améliorant. Le port du masque en intérieur ne sera plus obligatoire à compter du 14 mars (voir ci-dessous). Malgré cela, l'actualité demeure bien trop grave pour se réjouir. Il faut pourtant bien continuer à avancer, à travailler. Le SNE demeure mobilisé à vos côtés pour cela.

Quand l'histoire s'invite

Le SNE a diffusé **dès le 24 février, premier jour de l'attaque russe**, le communiqué de sa confédération européenne (CESI) qui condamnait sans détour l'agression que commençait à subir l'Ukraine et son peuple :

« we are willing to defend the values that are the essence of our liberalism: peace, freedom, democracy, security, justice, solidarity, rule of law, human dignity, and mutual respect*. »

(Tous les détails ici)

Rarement dans l'Histoire le choix d'un camp n'aura été aussi évident et limpide. Le SNE condamne les silences coupables et les « oui mais » de certains responsables nationaux que l'Histoire jettera rapidement aux oubliettes.

COVID: clap de fin?

Il serait imprudent de négliger le risque réel de sixième vague. Pour autant, la fin du masque en extérieur et **la fin du pass vaccinal annoncée le 14 mars** sont de bonnes nouvelles pour tout le monde et plus particulièrement pour le monde éducatif.

Le ministère nous a informé ce jour que : la levée de l'obligation du port du masque en intérieur pour tous les élèves et les personnels des 1er et 2nd degrés entrera en vigueur le lundi 14 mars 2022.

C'est enfin la très bonne nouvelle que nous attendions tous depuis très longtemps.

Bientôt le mouvement

Comme chaque année, le SNE est à votre écoute et sera mobilisé pour vous conseiller lors de la rédaction de vos vœux. Les circulaires sont attendues pour bientôt. Le ministère a déjà informé d'un changement très important dans le fonctionnement de l'algorithme qui gère le mouvement.

Une Réunion d'Information Syndicale vous sera bientôt proposée sur ce sujet : restez connectés.

Evaluations nationales

Bien loin des préoccupations des collègues, ces évaluations s'imposent pourtant début mars. Compte tenu du contexte sanitaire, le SNE a réclamé que les équipes aient le choix de les réaliser ou pas, revendication partagée par le principal syndicat des inspecteurs le SIEN.

Contactez-nous en cas de pression de la hiérarchie.

*Nous défendrons les valeurs qui sont à la source de notre libéralisme : la paix, la liberté, la démocratie, la sécurité, la justice, la solidarité, l'état de droit, la dignité de la personne et le respect mutuel